

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2026-04

DÉCISION POUR LE POSTE POURVU

La date d'affectation de principe est le 1^{er} août 2026 pour les candidat(e)s internes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 26 juin 2026, dernier délai, la demande de date d'affectation différée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDATE RETENUE		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 43					
	Instructeur(trice) du parc privé	E000031848	MARTIN Corinne	AAPI	MATTE

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>

- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 5 juin 2026

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional adjoint

Signé

Didier BORREL